



Déclaration liminaire CSAL n° 5 du 29 septembre 2023

Monsieur le Président,

Une fois n'est pas coutume, mais comme le dit ce proverbe arabe « Une tradition commence toujours par une première fois », c'est donc votre première présidence du CSAL n° 5 et vous n'échapperez donc pas à cet exercice traditionnel de la déclaration liminaire.

Hors donc, nous voici ici pour ce CSAL n° 5, après un changement unilatéral de date qui n'est pas sans poser quelques problèmes : à la fois à nos élus, qui dans les services ont des obligations qu'ils ont dû décliner, et à notre présidente coutumière qui a botté en touche pour cette cession. Il faudrait donc éviter à l'avenir que ce genre de pratique devienne coutumier. Le caractère unilatéral nuisant gravement à la qualité du dialogue dans nos instances. Amusant, quand l'une de fiche soumise à l'instance porte sur la programmation du dialogue social...

S'il est une certitude, le NRP s'invite de nouveau dans notre paysage sous la forme de la réorganisation des secteurs d'assiette. La position de la CGT FINANCES PUBLIQUES est constante dans le temps : nous nous opposons à cette entreprise de saccage de nos services, de nos missions. Au quotidien nous mesurons les conséquences néfastes de ces choix avant tout budgétaires. C'est le cas notamment au Service Départemental de l'Enregistrement qui doit faire appel à une « Task Force » pour endiguer son incurie de fonctionnement depuis sa mise en place. Et c'est au-delà de l'EDR, devenu au fil de temps une agence d'intérim par défaut, que l'on vient piocher, notamment au PCR3, les forces nécessaires pour répondre à ces dysfonctionnements. Sans surprise, vous comprendrez que fidèle à notre ligne de conduite, nous n'entendons pas participer à cette instance.